

Clopin, père et fils travaillent depuis presque un siècle à rassembler, recueillir et noter tous les faits et anecdotes de l'histoire et la vie du village. Au fil des ans ils les transforment en petits textes savoureux pour le plus grand bonheur des amis du passé.

Les pages suivantes regroupent plusieurs de leurs textes.

La chasse aux loups

par André Clopin

Le 29 juillet 1754, Barthélemy Léonard Pupil, seigneur de Mions, écrit au lieutenant-général, commandant la province du Dauphiné, la lettre suivante :

« Monsieur,

Je crois devoir vous informer de la consternation où sont tous les habitants des paroisses de Mions, Chaponnay, Marennes, Chandieu et huit ou dix paroisses voisines qui sont situées près des bois dont l'étendue est de deux lieues de long et sur plus d'une lieue de large. Il s'est retiré dans ces bois, depuis trois ans, des animaux voraces qui y font beaucoup de désastres et qui viennent même quelquefois faire des courses dans la plaine. Depuis deux ans ils ont dévoré dix à douze bergers et depuis un mois ils ont dévoré encore une femme et un jeune enfant. La frayeur des habitants de ces cantons est si grande qu'ils n'osent plus aller dans ces bois, ni mener paître leurs bestiaux dans les fonds voisins. Il paraît que le bien public exige de purger le pays de ces monstres, ce qui ne peut se faire que par une battue générale, pour laquelle je crois qu'il faudrait rassembler quinze à dix-huit paroisses. Aucun gentilhomme, ni aucun châtelain de ces paroisses ne peuvent se charger de cette commission parce qu'elle est difficile et qu'il faut quelqu'un en place qui ait autorité sur tous ces paysans qui ne sont pas disciplinés. Il m'apparaît que sous vos ordres le prévôt de la maréchaussée de Grenoble après avoir rassemblé toutes ses brigades pourrait commander aussi tous les paysans en nombre suffisant pour entourer exactement les bois, après avoir armé les paysans des armes nécessaires. Le temps me paraît propre à présent pour cette expédition, parce que les blés sont coupés et que les animaux sont sûrement rentrés dans les abris. »

Les actes de décès relevés dans les registres paroissiaux de cette époque nous montre toute l'étendue des désastres imputés aux loups. Ainsi :

Le 30 avril 1753, Benoit Roussillon, 8 ans, est inhumé à Chaleyssin, dévoré par des loups

Le 28 janvier 1754, Benoit Perret 9 ans, à Illins, tué par des loups ;

Le 20 avril 1754, François Gounon, 14 ans, à Mons, égorgé par une bête féroce ;

Le 9 mai 1754, Pierre Torgue, 7 ans, à Illins, tué par des loups ;

Le 3 juin 1754, Madelaine Entermet, 4 ans, à Chaponnay, dévorée par des bêtes féroces ;

Le 17 juillet 1754, Claudine Nardin 45 ans, à Villette, dévorée par des bêtes féroces ;

Le 9 août 1754, François Beloud, 8 ans, à Luzinay, égorgé par une bête féroce.

Les termes de cette missive du seigneur de Mions semblent avoir été prises en considération par les autorités. En effet, le comte de Marcieu, gouverneur du Dauphiné, fait parvenir à près de vingt paroisses de notre région, de Vienne à Saint-Priest, de Ternay à Fallavier, de Seyssuel à Vénissieux, des instructions relatives à l'organisation d'une battue qui se déroulera le 10 septembre 1754. Ces instructions donnent dans les moindres détails le déroulement de cette opération de grande envergure.

La communauté de Saint-Georges d'Espéranche reçoit des instructions très précises quant à sa participation. Elle fournira 190 hommes, savoir 64 hommes pour tirer au fusil et 126 hommes pour battre et traquer. Les 126 traqueurs seront divisés en 3 compagnies de 42 hommes chacune. Il est ensuite précisé l'organisation de cette troupe :

Le sieur Jars, capitaine châtelain, le sieur Pétrequin, secrétaire-greffier et le sieur Jouanin, bourgeois commanderont chacun une compagnie. Ils auront chacun sous leurs ordres deux lieutenants choisis parmi les grenadiers de la ville de Vienne et quatre sergents pris parmi les hommes désignés pour tirer au fusil. Les autres tireurs forment une quatrième compagnie commandée par le sieur Sarrazin, et le reste va se joindre aux tireurs d'autres communautés : 22 à Fallavier, 6 à Heyrieux, 5 à Toussieu., 5 à Diémoz

Le sieur Pétrequin conduira sa troupe à Luzinay où il se rendra au plus tard à 4 heures du matin, il appuiera sa gauche à la compagnie du sieur Jars et sa droite à celle du sieur Jouanin. Ils seront sous les ordres de messieurs Deshessard et Berthet capitaines supérieurs de la gauche des traqueurs.

Ces instructions sont suivies de conseils relatifs à la préparation de cette battue :

- *procurer des armes à ceux qui n'en ont pas,
- *fournir la poudre et le plomb nécessaires (1/4 de livre de poudre et 1 livre plomb par tireur),
- *demander aux traqueurs de se munir de bâtons ferrés, fourches, tridents, dailles, tambours, pistolets et autres instruments bruyants,
- *faire amener des mâtins, des gros chiens de grange et de troupeaux pour découvrir plus facilement les loups dans le fond des combes ou autre endroits obscurs ou épais et les en faire sortir,
- *organiser les déplacements sur le terrain et prendre les mesures de sécurité quant aux habitants et aux animaux domestiques se trouvant dans l'enceinte de la battue,
- *préparer (psychologiquement les hommes. Ils feront tous leurs efforts pour détruire dans le peuple le fanatisme des loups-béroux et leur prouver que ce ne sont que des loups ordinaires qui malheureusement se sont accoutumés à manger de la chair humaine, et quand même il se trouverait dans nos bois, ce que je ne crois pas, des loups-cerviers, des ours, même des tigres, il faut leur prouver que ce ne sont que des bêtes qu'un coup de fusil tue et qu'il est nécessaire de les détruire.

Le premier lieutenant de la maréchaussée de Vienne se rend sur place pour prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation de cette battue. Des instructions sont alors adressées à « Messieurs les officiers des communautés employés à la battue ou chasse aux loups qui doit être faite le mardi 10 septembre 1754 », signées Monsieur de la Corderie et Pérouse de Verchères, ajoutent des précisions à cette préparation :

- *Messieurs les officiers de communauté auront attention de faire assembler les habitants qu'ils auront commandés et de les faire partir assez tôt pour qu'ils soient arrivés à quatre heures du matin au poste qui sera indiqué par l'ordre séparé et imprimé que Monsieur de la Corderie enverra pour être remis aux capitaines de chaque compagnie.
- *Ils partageront également le terrain que leur troupe occupera, ils auront attention de conserver les distances entre eux et les compagnies qui les joindront, et qu'au milieu de la chasse les hommes doivent être moitié plus proches qu'ils n'étaient au commencement.
- *Ils observeront à faire entrer dans les vignes les traqueurs porteurs d'instruments bruyants et de pistolets pour y faire beaucoup de bruit avec peu de monde afin d'éviter de gâter les vignes. (les vendanges sont proches)
- * Comme il pourrait se faire que la battue ne finit pas dans un seul jour malgré les précautions qu'on prend pour y parvenir, messieurs les officiers de communautés auront attention de

prévenir tous les habitants qu'ils commanderont pour cette battue, de se pourvoir des vivres qui leur seront nécessaires, non seulement pendant le journée, mais encore pendant la nuit et le lendemain, l'intention de M. de la Corderie étant qu'en ce cas chacun couche au bivouac, sans avoir la liberté de se retirer chez soi quelque près qu'ils en soient. Et comme en ce cas il sera nécessaire d'avoir du bois pour éclairer des feux, il y sera pourvu par un ordre particulier. »

Rendons-nous maintenant sur cette journée du 14 septembre 1754. Ce sont plus de 2 000 personnes: (28 compagnies de traqueurs, 13 compagnies de tireurs, chacune étant composée de 42 hommes, 1 capitaine, 2 lieutenants et 4 sergents) qui vont encercler la zone à battre.

Imaginons les groupes de traqueurs avançant dans les bois accompagnés des aboiements des chiens, des roulements des tambours, du tintamarre des bâtons frappant sur des casseroles ou des chaudrons, des cris des hommes, le tout ponctué de coups de pistolets. Aucun loup ne devrait en réchapper.

Mais les consignes ne sont pas toujours respectées. Le départ, fixé à 4 heures du matin (heure beaucoup trop matinale) ne peut être donné, beaucoup de participants étant en retard au rassemblement. Ce n'est que vers 7 heures que la troupe s'ébranle « au signal qui sera de trois coups de fusil tirés de suite à une seconde de distance les uns des autres . »

Au début la battue se déroule selon les consignes. Mais peu à peu il y a du relâchement, les groupes ne se déplacent plus de front mais en ligne, évitant les fourrés et les fonds de combes laissant trop d'espaces entre les groupes. C'est ainsi qu'une quinzaine de loups réussissent à passer à travers les mailles du filet. Cependant une louve sera abattue

Le soir, au bivouac, les participants se rassemblent autour de grands feux, tant pour se réchauffer que pour éloigner les bêtes sauvages. Mais leur nombre a considérablement diminué car certains, par lassitude, manque d'enthousiasme ou peur des loups, n'ont pas hésité à désertier la battue pour entrer plus rapidement chez eux.

Le lendemain, la battue reprend à effectif réduit pour s'achever en milieu de matinée. Sans résultats.

Malgré une préparation minutieuse, cette battue est un échec complet. Et les curés vont continuer à enregistrer, dans les registres paroissiaux, les actes de décès causés par des loups

- *le 25 septembre 1754, à Mons, est inhumé Claude Péaud, 20 ans, dévoré par une bête féroce
- *le 1 novembre 1754 ;à Communay, Philippa Comte, 10 ans, dévorée par une bête féroce
- *le 25 novembre 1754, à Communay, Antoine Chosson, 10 ans, dévoré par une bête féroce ;
- *le 6 septembre 1755, à Saint Martin de Vienne, un garçon, 8 ans, mort par la dent des loups ;
- *le 15 septembre 1755, à Saint-Just, Marie Berger, tuée par des loups ;
- *le 17 octobre 1755, à Chaponnay, Marguerite Blanchet, 11 ans /2, dévorée par des bêtes féroces ;
- *le 11 novembre 1755, à Heyrieux, Benoit Vacher, 8 ans, dévorée par des bêtes fauves ;
- *en juin 1756, à Villette, Jeanne Massard ,6 ans, dévorée par des bêtes sauvages
- *le 14 juillet 1756, à Seyssuel, Claudine Ailloud, Joseph Savigneux le 15 et Michel Charmettan
- *le 27 septembre 1756, dévorés et mis à mort par une bête féroce ;
- *le 18 juillet 1756, à Saint-Just, Anne Tiran, 10 ans, tuée par un loup-cervier ;
- *le 18 juillet 1756, à Communay Joseph Christophe, 8 ans, à demi mangé par l'animal que le vulgaire nomme loup-garou.
- *le 12 Septembre 1756, à Saint Pierre de Chandieu, Marie Lombard, 10 ans
- *le 12 Novembre 1756, à Saint Pierre de Chandieu, Pierre Vache, 8 ans

Après ces décès, il semble qu'aucune mention d'attaque de loup, n'ait été faite dans la région. Les loups ont-ils disparu ?

Non, des meutes y rôdent encore . Dans un relevé des loups tués en Dauphiné en 1784, on en dénombre trois à Chaponnay, un à Villette et un à Serpaize.

Beaucoup plus tard, le 12 février 1827, le maire de St Georges d'Espéranche certifie que « Jean Chabroud, propriétaire domicilié à St Georges, a représenté une louve qu'il nous a déclaré avoir tuée dans la forêt de la Blache » et a délivré un certificat pour « présenter à M. le Préfet de Vienne les oreilles et la tétine pour obtenir la gratification prévue par les lois ».

Par ailleurs, une lettre du Préfet de l'Isère, datée du 13 février 1827 et adressée au maire de St Georges indique ; « Depuis quelque temps, il paraît des loups dans la forêt de la Blache et autres bois de votre commune sont en assez grand nombre. Ces animaux redoutables et destructeurs de bestiaux m'ont suggéré de faire une chasse générale. Tous les habitants y pennant part. La saison de neige qui existe est un temps favorable pour cette chasse. Soyez persuadé que je prendrai toutes les mesures nécessaires pour qu'il n'arrive aucun accident. »
Aucun document connu à ce jour ne permet de dire si cette battue a eu lieu.

Documents consultés:

*Mions et son château

*registres paroissiaux des différentes communes

*archives départementales de l'Isère :4E 167 HH17

*archives communales de St Georges d'Espéranche

*notes du Dr. Saunier

*René Favier, le monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie



En 1765, comme pour les loups, la bête du Gévaudan, hante les esprits.

*Leuettre venant de M. Petrequin sergent-major
de St Georges d'Espérance.*



ORDRE

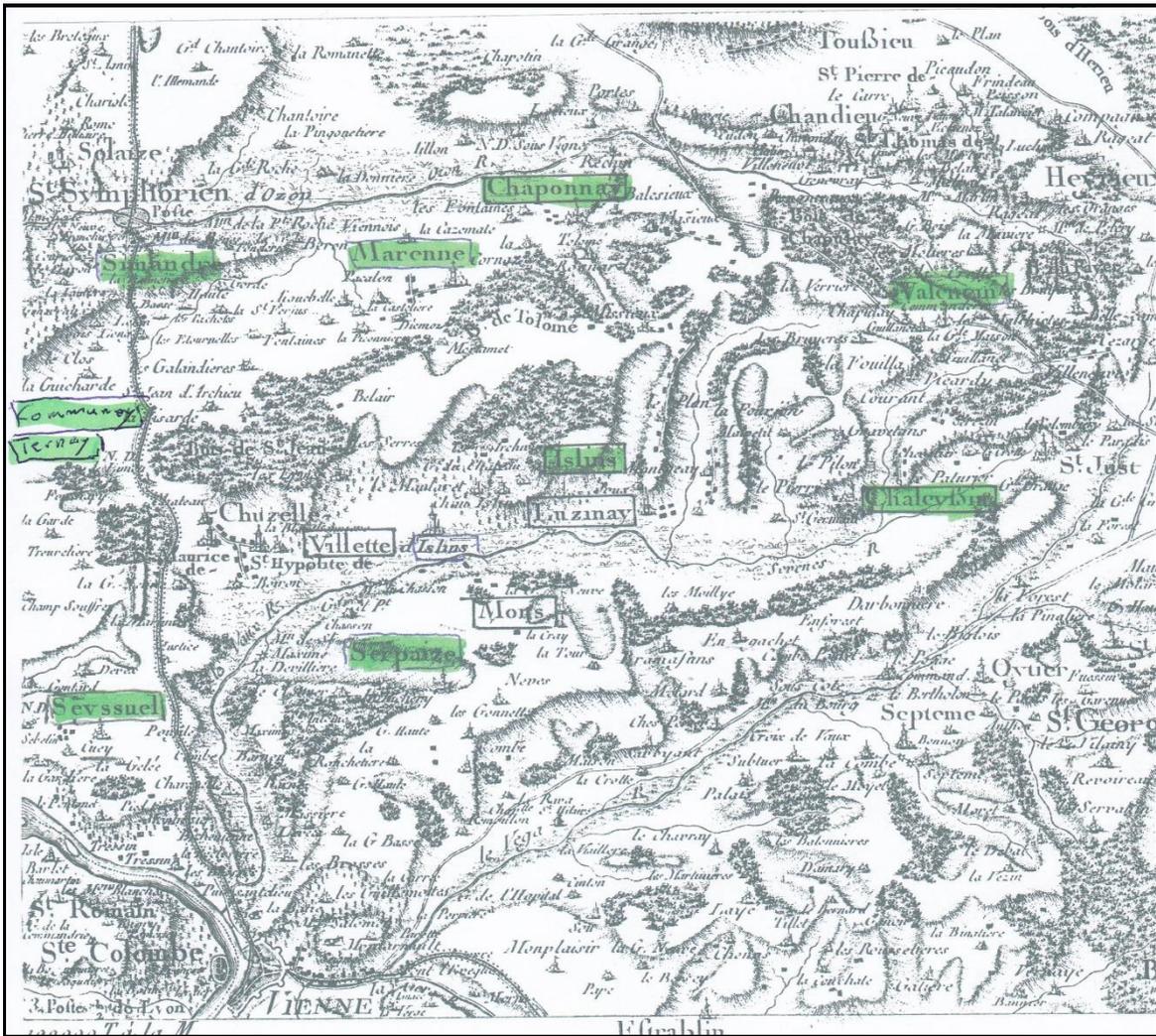
QU'OBSERVERONT MM. LES CAPITAINES
de Traqueurs pendant la Battue du 10 Septembre 1754.

M. *Petrequin* assemblera la Compagnie à *St Georges d'Espérance*
à heures du ; il en visitera exactement les

armes, pour voir si elles sont telles qu'il en sera convenu, de bâtons ferrés, fourches, tridents, ou autres équivalentes, deux tambours ou instrumens bruyants, s'il est possible, deux ou trois pistolets au plus, & entre les mains de gens dont il soit sûr de la sagesse; il les fera charger devant lui avec de la poudre seulement, & les visitera ou les fera visiter souvent, pour voir si on n'y auroit pas glissé des balles, grenaille ou mitraille; punira celui qui aura fait cette faute, lui fera ôter son pistolet, de crainte qu'il n'arrive quelque accident; il fera conferver les Chiens que les Traqueurs auront mené, & empêchera qu'il ne soit fait de mal aux siens ni aux autres. Il conduira la Troupe *adusi noy ouil. Serendra au plus tard a quatre heures du*
à Malins — il appuyera sa *droite à gauche a la compagnie de*
Jari et l'avoitte a celle du sieur Joannin
Il partagera son terrain également entre ses Traqueurs & divisera les Officiers & bas Officiers dans la Troupe. La ligne des Traqueurs demi-circulaire se mettra en mouvement par son centre, qui s'avancera pour réduire ce demi-cercle en ligne droite, qui appuyera sa gauche à la branche des Tireurs au midi, sa droite à la branche des Tireurs au nord; & quand cette ligne sera droite, elle battra toute la largeur du terrain qui est entre ces deux branches de Tireurs, marchant du même pas.

M. de *Petrequin* aura attention que la gauche de la Compagnie ne quitte point la droite de celle de *St Jari*
ni la droite la gauche de celle de *St Joannin* —

Ordre de battue du 10 Septembre 1754, arrivé à Saint Georges d'Espérance



Carte de Cassini (vers 1730) montrant les lieux de la battue



Autre texte